

APPEL À PROJETS

PROMOTION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE

La Faculté Sciences et Ingénierie s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'aide à la promotion de la culture scientifique. Elle lance un appel à projets destiné à soutenir les événements de mise en valeur des sciences auprès des personnels, des étudiantes et étudiants, des scolaires et du grand public.

Cet AAP concerne les manifestations qui se tiendront entre le 1^{er} mars et le 31 août 2026. Les actions récurrentes devront faire l'objet d'une demande de subvention annuelle.

Constitution du dossier

La présentation du projet devra tenir sur 2 pages maximum et préciser :

- la description de la manifestation,
- le comité d'organisation (organisme porteur du projet, nom et rôle des personnels ou des étudiants de la FSI dans le projet)
- la date et le lieu de l'événement,
- le public visé,
- le nombre de participants attendus,
- le programme prévisionnel et les intervenants,
- l'adresse du site web correspondant à la manifestation (si existant),
- le budget prévisionnel détaillé, avec indication du montant demandé à la FSI et celui des autres sources de financement,
- l'impact de l'événement sur la valorisation et la visibilité des formations, de la recherche et du patrimoine scientifique liés à la FSI.

Modalités de dépôt des dossiers :

Ils devront être adressés par voie électronique **au plus tard le jeudi 13 novembre 2025** à fsi.communication@utoulouse.fr

Examen des dossiers :

Les projets seront examinés par un comité de sélection. Leurs conclusions seront soumises à approbation du **conseil de la FSI du 27 novembre 2025**.

Les porteurs de projets seront informés peu après de la suite donnée à leur candidature.

Critères d'éligibilité :

- Demande de financement portée par au moins un membre du personnel ou un étudiant de la faculté impliqué dans le projet
- Manifestations :
 - favorisant la visibilité des formations de la FSI ou de son patrimoine.
 - valorisant les actions scientifiques des étudiants de la FSI (concours, organisation de manifestations,...).
- Projets de sensibilisation aux sciences et à la recherche scientifique auprès du grand public et des scolaires.
- Dossiers en conformité avec les informations demandées.

- Sont exclus de cet appel à projets :
 - les frais d'organisation ou d'inscription pour les conférences, colloques, congrès,...
 - les rémunérations/gratifications de personnels, étudiants, stagiaires...
 - les actions réalisées dans le cadre de l'offre de formation,
 - les demandes rétroactives.

L'enveloppe budgétaire allouée dépendra du type de projet. A titre indicatif, le taux moyen de subvention sera de 500 €.

Conditions d'attribution de la subvention :

- faire apparaître le logo officiel de la FSI sur tout document d'information et de communication ou presse relatif à la manifestation,
- contacter le service communication de la FSI 15 jours avant l'événement et lui transmettre les supports de communication réalisés afin qu'il puisse valoriser la manifestation,
- remettre un rapide compte-rendu sur le déroulement de l'action au plus tard un mois après sa tenue. Un formulaire à cet effet sera transmis aux porteurs des projets retenus. La non-remise de cette évaluation post-manifestation pourra être considérée comme un critère d'exclusion pour une prochaine demande.